



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2013
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles**

**Section spécialisée de la normalisation
des fruits et légumes frais**

Soixante-unième session

Genève, 30 avril-3 mai 2013

Point 4 e) iii) de l'ordre du jour provisoire

Révision des normes de la CEE

Norme CEE-ONU pour les Choux Chinois (FFV-44)

Note soumise par la délégation de l'Allemagne

L'adaptation de la norme à la norme cadre a créé un problème. Par la suppression de l'indication obligatoire du poids net, l'indication du nombre de têtes est devenue obligatoire. Cela n'est pas conforme à l'usage commercial. La totalité des choux chinois n'est pas présentée par nombre de têtes. C'est pourquoi le projet suivant est fait :

En Section VI. D : Caractéristiques commerciales la 2^{ème} alinéa doit lire :
« - Nombre de têtes **(facultatif)** »